

**DLSI**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

## ACCOUNTAUDIT

18, rue de la Commanderie  
54000 Nancy  
S.A.S. au capital de € 103 500  
481 216 414 R.C.S. Nancy

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de l'Est

## ERNST & YOUNG Audit

Tour Europe  
20, place des Halles  
BP 80004  
67081 Strasbourg cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## DLSI

Exercice clos le 31 décembre 2022

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société DLSI,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société DLSI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les notes 4.3.1 « Goodwill » et 4.3.2 « Dépréciations d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés exposent les modalités d'évaluation des *goodwill*. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables retenues.

En outre, nous avons revu les données prévisionnelles et les hypothèses sur lesquelles la direction s'est fondée pour déterminer le montant de la valeur actuelle de ces actifs, et nous avons apprécié le caractère raisonnable des estimations faites par la direction.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Nancy et Strasbourg, le 14 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ACCOUNTAUDIT



Bruno Masson

ERNST & YOUNG Audit

Brigitte Barouky

## BILAN ACTIF

Libellé (en K€)		2022	2021
Ecart d'acquisition	5.1.1.	32 982	32 837
Immobilisations incorporelles	5.1.2.	667	644
Immobilisations corporelles	5.1.3.	1 207	643
Droits d'utilisation	5.1.4.	5 882	6 790
Immeubles de placement			
Immobilisations financières	5.1.5.	626	1 055
Participations dans les entreprises associées			
Impôts différés - actif	7.4.	400	476
Autres actifs non courants	5.1.5.	20	
<b>Actif non courant</b>		<b>41 784</b>	<b>42 444</b>
Stocks et en-cours			
Créances d'exploitation	5.2.1.	41 281	37 834
Instruments financiers actif			
Autres actifs courants	5.2.1.	2 195	8 678
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.3	26 912	25 436
<b>Actif courant</b>		<b>70 389</b>	<b>71 947</b>
Actifs non courants détenus en vue de la vente & act abandonnées			
<b>Total ACTIF</b>		<b>112 173</b>	<b>114 392</b>

## BILAN PASSIF

Capital		5 083	5 083
Primes liées au capital		3 890	3 890
Réserves		41 838	39 182
Résultat net Part du groupe		4 787	2 937
Auto-contrôle			
Autres réserves		436	436
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>56 033</b>	<b>51 528</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		803	606
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>56 836</b>	<b>52 134</b>
Engagements retraite et assimilés	6.1.1.	1 101	1 749
Provisions non courantes			
Impôts différés - passif	7.4.	0	44
Endettement non courant	6.1.2.	595	528
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	5.1.4.	4 142	4 640
Autres passifs non courants			0
<b>Passif non courant</b>		<b>5 838</b>	<b>6 962</b>
Provisions courantes	6.2.	80	1 158
Endettement courant	6.1.2.	3 823	5 172
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	5.1.4.	1 741	2 171
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 376	4 905
Instruments financiers passif			
Autres passifs courants	6.2.2.	39 480	41 890
<b>Passif courant</b>		<b>49 499</b>	<b>55 296</b>
Passifs non courants détenus en vue de la vente & act abandon.			
<b>Total PASSIF</b>		<b>112 173</b>	<b>114 392</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Etat du résultat net (en K€)		2022	2021
Chiffre d'affaires	7.1.	196 686	194 941
Achats consommés		(888)	(833)
Charges externes		(6 736)	(6 514)
Charges de personnel	7.2.	(179 112)	(177 232)
Impôts et taxes	7.3.	(3 093)	(3 175)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions		(731)	(2 858)
Autres produits et charges opérationnels courants		1 322	739
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>7 448</b>	<b>5 070</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie			
Coût de l'endettement financier brut	7.3.	(61)	(321)
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>(61)</b>	<b>(321)</b>
Autres produits et charges financiers	7.3.	(297)	
<b>Résultat financier</b>		<b>(358)</b>	<b>(321)</b>
Impôts sur les résultats	7.4.	(2 138)	(1 714)
Quote-part de résultat des entreprises associées			
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>4 952</b>	<b>3 035</b>
Résultat net des activités abandonnées			
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>4 952</b>	<b>3 035</b>
Intérêts minoritaires		165	98
<b>Résultat net (Part du groupe)</b>		<b>4 787</b>	<b>2 937</b>
Nombre d'actions		2 541 490	2 541 490
Résultat de base par action		<b>1,88</b>	<b>1,16</b>
Résultat dilué par action		<b>1,88</b>	<b>1,16</b>
Autres éléments du résultat global	7.6	507	271
<b>Résultat global de la période</b>		<b>5 459</b>	<b>3 306</b>
Dont attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère		5 261	3 292
Dont attribuable aux intérêts minoritaires		198	14

## Tableau de flux de trésorerie

Libellé (en K€)	2022	2021
<b>Résultat net total des entités consolidées</b>	4 952	3 035
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	997	3 707
Charges et produits liés aux stocks options et assimilés		
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	(0)	
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	(10)	148
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		
CAF après coût de l'endettement financier		
<b>CAF après coût de l'endettement financier</b>	<b>5 939</b>	<b>6 890</b>
Coût de l'endettement financier	61	321
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	7.4	(510)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt		
<b>CAF avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>7 330</b>	<b>6 701</b>
Variation du BFR <sup>1</sup>	(777)	11 799
Flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnées		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'EXPLOITATION (I)</b>	<b>6 553</b>	<b>18 500</b>
Acquisitions d'immobilisations	5.1	(1 073)
Cessions d'immobilisations		40
Réduction des autres immobilisations financières		436
Incidence des variations de périmètre		(273)
Flux tréso actifs non courants à céder et act abandonnées		
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'INVESTISSEMENT (II)</b>	<b>(597)</b>	<b>193</b>
Variation nette des emprunts	6.1.2	(4 088)
Émissions d'emprunts		37
Remboursements d'emprunts		(4 079)
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	5.1.4	(1 960)
Coût de l'endettement financier		(46)
Variation nette des placements à court terme	5.3	(4 942)
Dividendes versés des filiales		
Dividendes reçus/versés de la société mère		(757)
Augmentations / réductions de capital		
Actionnaires : capital appelé non versé		
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		
Variation nette des concours bancaires		(2)
<b>FLUX NET DE TRESO. GENERALE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)</b>	<b>(9 788)</b>	<b>(13 224)</b>
<b>Variation de change sur la trésorerie (IV)</b>	<b>369</b>	<b>394</b>
Variation de change sur autres postes du bilan		
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE (IV)</b>	<b>369</b>	<b>394</b>
<b>VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)</b>	<b>(3 463)</b>	<b>5 863</b>
Trésorerie : ouverture	5.3	25 208
Trésorerie : correction à-nouveaux / reclassements		27
Trésorerie : clôture	5.3	21 772

<sup>1</sup> La variation du BFR s'explique principalement par la hausse des créances clients pour 3,7 M€, la diminution des autres actifs courants liée au recouvrement de créances fiscales pour 6,3 M€ et la diminution des postes fournisseurs et comptes rattachés ainsi que des autres dettes pour 3,5 M€ relative à la diminution des dettes fiscales et sociales.



## Variation des capitaux propres consolidés

Libellé (en K€)	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net Part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
<b>2020</b>	<b>5 083</b>	<b>3 890</b>	<b>39 019</b>		<b>713</b>	<b>(470)</b>	<b>48 236</b>	<b>592</b>
Affectation du résultat N-1			(470)			470		
Distribution/ brut versé								
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						2 937	2 937	98
Autres augmentations, diminutions								
Reclass, restruct., chang .de méth.								
Ecart de conv. - Effet de change					207		207	(84)
Variations de périmètre								
Autres			148				148	
<b>2021</b>	<b>5 083</b>	<b>3 890</b>	<b>38 698</b>		<b>921</b>	<b>2 937</b>	<b>51 528</b>	<b>606</b>
Affectation du résultat N-1			2 937			(2 937)		
Distribution/ brut versé			(757)				(757)	
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						4 787	4 787	165
Autres augmentations, diminutions								
Reclass, restruct., chang .de méth.								
Ecart de conv. - Effet de change					259		259	32
Variations de périmètre								
Autres			215				215	
<b>2022</b>	<b>5 083</b>	<b>3 890</b>	<b>41 093</b>		<b>1 180</b>	<b>4 787</b>	<b>56 033</b>	<b>803</b>

Le capital social est composé de 2 541 490 actions. La totalité du capital social a été souscrit et libéré. Le montant nominal d'une action s'élève à 2 €.

Les réserves consolidées au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

- ✓ Réserve légale 508 K€
- ✓ Autres réserves et résultats cumulés 45 656 K€

En 2022, le Groupe a versé un dividende de 0.30 € par action.

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022**

**Etablie selon les normes IFRS**

**1. Remarque liminaire**

Les comptes du Groupe DLSI au 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 30 mars 2023. Ces comptes ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 14 juin 2023.

Le Groupe DLSI offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire. DLSI ("la Société") est une entreprise domiciliée en France.

Nom de la société mère :	D L S I
Siège social :	Avenue Jean Eric Bousch 57600 FORBACH
Forme juridique :	S A à directoire et conseil de surveillance
SIREN :	389 486 754

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Toutes les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation ont établi leurs comptes sociaux annuels à la date du 31 décembre 2022.

**2. Base de préparation des états financiers**

**2.1 Déclaration de conformité**

**Application des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne**

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standard) telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

[http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_en.htm)

Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où les textes publiés par l'IASB mais non encore adoptés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative pour le Groupe DLSI.

**Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.**

Les amendements de normes d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2022 et non appliqués par anticipation sont les suivants :

- ✓ IFRS 3, mettent à jour une référence dans la norme au cadre conceptuel ;

- ✓ IAS 16, interdisent à une entreprise de déduire du coût des immobilisations corporelles les montants reçus de la vente d'articles produits pendant que l'entreprise prépare l'actif ;
- ✓ IAS 37, précisent quels coûts une société inclut lorsqu'elle évalue si un contrat est déficitaire.

Ces amendements et textes mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe DLSI.

En avril 2021, L'IASB a confirmé la position prise par l'IFRIC de mars 2021 concernant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation de logiciels mis à disposition par un fournisseur dans le cadre d'un contrat de services (SaaS – « Software as a service »). La décision indique que les coûts sont à comptabiliser en charges et non en immobilisations incorporelles lorsque l'entité ne contrôle par le logiciel en mode SaaS et les activités de personnalisation/configuration ne génèrent pas une ressource contrôlée par le client, distincte du logiciel.

Le Groupe DLSI a mené une analyse des contrats susceptibles d'être concernés. Cette analyse a relevé que l'application de cette décision est sans impact significatif sur les comptes du Groupe à l'ouverture de l'exercice et au 31 décembre 2022.

### **Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoires aux exercices ouverts après le 1er janvier 2022 et non anticipés par le Groupe DLSI.**

Le Groupe n'applique pas les textes suivants qui ne sont pas applicables de manière obligatoire au 1er janvier 2022 :

- ✓ Amendements à IAS 1 – Présentation des états financiers :
  - Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (publié en janvier 2020). Ces amendements visent à reporter la date d'entrée en vigueur des modifications d'IAS 1 concernant le classement des passifs courants et non courants aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Europe.
  - Informations à fournir sur les méthodes comptables (publié le 12 février 2021). Ces amendements ont pour objectif d'aider les entités à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables. Ces amendements sont applicables à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2023 et ont été adoptés par l'Europe le 2 mars 2022.
- ✓ Amendements à IAS 12 "Impôts sur le résultat" : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction. Dans certaines circonstances, les entreprises sont exemptées de comptabiliser un impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et un passif. Il y avait jusqu'à présent une incertitude quant à la question de savoir si l'exemption s'appliquait à des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement, des transactions pour lesquelles les entreprises comptabilisent à la fois un actif et un passif. Les amendements viennent préciser que l'exemption ne s'applique pas et que les entreprises sont tenues de comptabiliser l'impôt différé sur ces transactions. Les amendements entrent en vigueur à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2023 et ont été adoptés par l'UE le 11 août 2022.
- ✓ Amendements à IAS 8 "Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs" (publiés le 12 février 2021) visant à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Les amendements seront applicables de manière prospective à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2023 et ont été adoptés par l'UE le 2 mars 2022.

- ✓ Amendements à IFRS 16 « obligation locative découlant d'une cession de bail (publiés le 22 septembre 2022). Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente. Les amendements entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sous réserve de son adoption par L'Europe.

Ces amendements mentionnés ci-avant n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe DLSI.

### **3. Comparabilité des exercices**

#### **3.1. Faits marquants de la période**

Au cours de l'année 2022, le Groupe DLSI s'est efforcée à retrouver progressivement un niveau d'activité comparable à une situation avant crise sanitaire malgré l'évolution des incertitudes et contraintes en lien avec la dernière pandémie mondiale et le contexte géopolitique difficile.

Ces événements externes ont pour conséquence une baisse de la demande sur le marché du travail temporaire expliqués par les problématiques d'approvisionnements et la pression inflationniste grandissante qui en découle. De plus, les normes sanitaires étrangères ont conduit à un arrêt d'une partie de l'activité de certaines agences transfrontalières en début d'année. Pour finir, les difficultés de recrutement d'intérimaire notamment dans le secteur du BTP conduisent à une réduction de l'activité.

Malgré les événements cités ci-dessus, le taux de rendement du Groupe DLSI a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Suite à l'ordonnance fédérale du 31 mars 2021 concernant les mesures prises par le gouvernement Suisse pour aider les entreprises touchées par la crise sanitaire du COVID-19, PEMSA a perçu en janvier 2022 une aide financière de 1 648 K CHF (1 524 K€), déterminée à partir du Chiffre d'Affaires des entités concernées. Cette aide deviendra définitive après un contrôle à venir de l'administration qui portera sur les coûts fixes réels effectivement éligibles. En 2021, le groupe a comptabilisé dans le poste « autres produits et charges opérationnels courants » un produit de 835 K CHF (831 K€) à hauteur des coûts éligibles encourus en 2020 (411 K CHF soit 409 K€) et en 2021 (424 K CHF soit 422 K€).

Le contrôle de l'administration qui portait sur les coûts fixes réels effectivement éligibles, a confirmé le bienfondé de cette aide financière ce qui conduit le groupe à comptabiliser le solde du produit à hauteur de 835 K CHF (831 K€) dans les comptes consolidés de l'exercice 2022.

#### **3.1.2 Evènements significatifs postérieurs à la clôture**

Le contexte géopolitique et macroéconomique difficile, ainsi que les conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie sont susceptibles d'avoir des effets sur l'activité économique globale du Groupe DLSI.

A ceci se rajoute une pression inflationniste grandissante. Celle-ci impacte directement les activités (énergie, matières premières, etc.). Ces impacts ne peuvent être chiffrés à ce jour. A la date d'arrêté des comptes, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité d'exploitation de l'entité.

#### **3.2. Evolution du périmètre**

Il n'y a pas eu d'évolution du périmètre en 2022.

#### **4. Principes et méthodes comptables**

Les états financiers sont principalement basés sur le coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, des actifs détenus à des fins de transaction et des actifs désignés comme étant disponibles à la vente dont la comptabilisation suit le modèle de la juste valeur.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la Direction, l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances notamment relatives à la crise économique et financière actuelle. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs courants et non courants (IAS 36 – notes 4.3.2), et les provisions courantes et non courantes.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

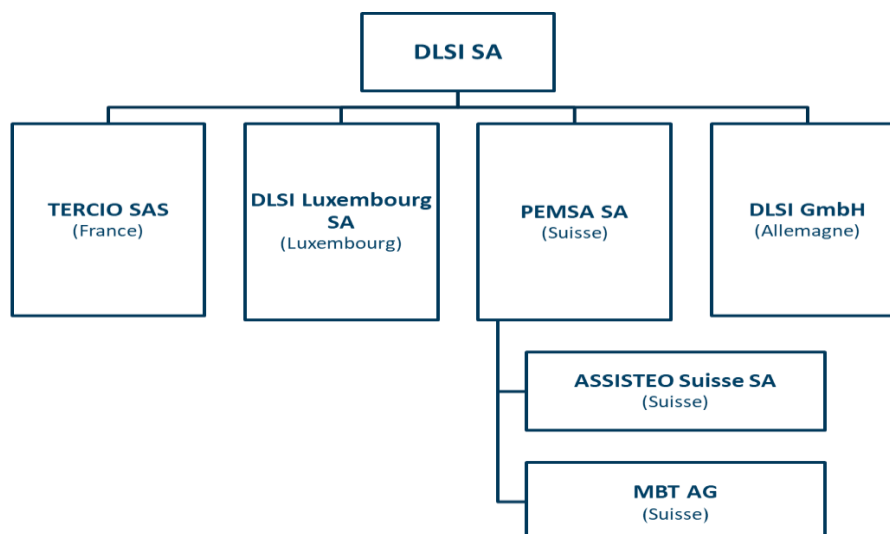
##### **4.1. Méthodes de consolidation**

Les états financiers des sociétés dans lesquelles DLSI S.A. ou ses filiales exercent directement ou indirectement un contrôle sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque la société détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de la société de manière à obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister si DLSI S.A. détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des sociétés contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés du Groupe à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés consolidées par le Groupe ont établi leurs comptes aux 31 décembre 2022 et 2021, selon les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe. Les transactions réalisées entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes sont éliminés.

Au 31 décembre 2022, le périmètre de consolidation est constitué des sociétés suivantes :



Sociétés	Siège social	Date d'acquisition/cession	% de détention	Nature Juridique	Méthode de consolidation
DLSI SA	FORBACH	Société mère	Société mère	SA	Intégration globale
DLSI Luxembourg SA	ESCH S/ ALZETTE	10/03/1994	100	SA	Intégration globale
DLSI GmbH	KLEINBLIEDERSTROFF	08/06/2000	100	SARL	Intégration globale
PEMSA SA	LUTRY (SUISSE)	01/07/2007	89	SA	Intégration globale
ASSISTEO SA	LAUSANNE (SUISSE)	01/09/2016	89	SA	Intégration globale
MBT	ZURICH (SUISSE)	07/08/2019	89	AG	Intégration globale
TERCIO	FORBACH	01/07/2011	100	SAS	Intégration globale

## 4.2. Date de clôture

Toutes les sociétés consolidées ont un exercice social de 12 mois et clôturent le 31 décembre.

## 4.3. Méthodes d'évaluation

### 4.3.1. Goodwill

Les goodwill résultant de regroupements d'entreprises représentent les paiements effectués par le groupe lors de l'acquisition d'une agence ou d'un groupe d'agences ou des titres d'une société exploitant une ou plusieurs agences en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent pas être identifiés individuellement et comptabilisés séparément.

Les goodwill sont calculés par différence entre le coût d'acquisition, c'est-à-dire la considération transférée au vendeur, incluant la juste valeur des paiements conditionnels, et la part du groupe dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. L'écart d'acquisition est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation (cf. « Dépréciations d'actifs »).

### 4.3.2 Dépréciations d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé, sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indicateur qu'un actif a subi une perte potentielle de valeur. S'il existe un tel indicateur, le groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif.

Pour les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Lorsque les actifs testés ne génèrent pas de flux de trésorerie indépendants, le plus petit groupe d'actifs incluant l'actif testé qui génère des flux de trésorerie indépendants est alors testé (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable, la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie générés par l'unité génératrice de trésorerie. Ces flux de trésorerie ont été déterminés sur les bases suivantes :

- le prévisionnel 2023, année de référence, établi par les commerciaux et validé par la direction ;
- le résultat de l'agence sur les années passées pour estimer le pourcentage de rendement à venir ; une actualisation de 11,3% et une progression du chiffre d'affaires estimée pour les années suivant l'année de référence. Au-delà de 2026, le Groupe a appliqué un taux d'inflation de 1.5% aux projections de flux de trésorerie.

Les tests de perte de valeur sont effectués au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie. Ces derniers ont été alignés sur les agences ou des regroupements d'agences par zone géographique.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Les tests de dépréciation réalisés à fin 2022 intègrent une hypothèse d'augmentation de l'activité globale en 2023 de l'ordre de 16.6 %.

Concernant l'UGT PACA, la direction a projeté pour 2023 une augmentation du chiffre d'affaires de 17,4%. Une limitation de la hausse du chiffre d'affaires à 10% au lieu de 17,4% entraînerait une diminution de la juste valeur de l'UGT de 281 K€ et une dépréciation de 66 K€. De même, une augmentation du taux d'actualisation de 11,3% à 12% conduirait à une diminution de la juste valeur de l'UGT de 293 K€ et une dépréciation de 77 K€.

Concernant l'UGT DLSI Lux, la direction a projeté pour 2023 une augmentation du chiffre d'affaires de 39,3% et un taux de rentabilité de 5,6%. Une limitation de la hausse du chiffre d'affaires à 10% au lieu de 39,3% entraînerait une diminution de la juste valeur de l'UGT de 375 K€ et une dépréciation de 119 K€. De même, une diminution du taux de rentabilité en valeur terminale à 5% contre 6,9% conduirait à une diminution de la juste valeur de l'UGT de 450 K€ et une dépréciation de 194 K€. Enfin, une augmentation du taux d'actualisation de 11,3% à 13% conduirait à une diminution de la juste valeur de l'UGT de 288 K€ et une dépréciation de 32 K€.

Sur la base des tests de dépréciation effectués à fin 2022, aucune unité génératrice de trésorerie ne nécessite de dépréciation de ses actifs. Une augmentation de 0,5 points du taux d'actualisation ne nécessiterait pas de comptabiliser une dépréciation.

### 4.3.3. Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue. Un amortissement est constaté sur les logiciels selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 3 ans.

Les immobilisations incorporelles comprennent également la clientèle acquise, amortie selon le mode linéaire et sur une durée n'excédant pas 7 ans.

### 4.3.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à l'actif du bilan selon les principes comptables suivants :

- comptabilisation à leur valeur d'acquisition (coût d'acquisition augmenté des coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue)
- amortissement calculé selon la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou, le cas échéant, comptabilisés comme un actif séparé s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de façon fiable. Tous les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés au compte de résultat au cours de la période durant laquelle ils sont encourus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie d'utilité :

- Agencements et aménagements \_\_\_\_\_ 10 ans
- Matériel de bureau et informatique \_\_\_\_\_ 3 ans et 5 ans
- Mobilier de bureau \_\_\_\_\_ 10 ans

Les coûts d'emprunt directement attribuable à un actif éligible sont comptabilisés en tant que composant du coût de l'actif.

### 4.3.5 Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à des flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le Groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

A la date de comptabilisation initiale le Groupe détermine, en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories prévues. A fin 2022, le Groupe a des actifs financiers relevant des catégories "Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat" et "Prêts et Créances".



#### **4.3.5.1 Actifs financiers en juste valeur par le biais du compte de résultat**

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme.

Il s'agit pour le Groupe de la trésorerie qui comprend les disponibilités. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Ces actifs financiers sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat.

#### **4.3.5.2. Prêts et créances**

Il s'agit pour le Groupe des autres actifs financiers non courants qui comprennent notamment des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont valorisés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. La juste valeur correspond à la valeur nominale lorsque l'échéance de paiement n'est pas significative.

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale). Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Pour les créances clients, cette provision correspond à la part hors taxes de la créance qui n'est pas couverte par l'assurance-crédit.

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » au sein des emprunts et dettes à court terme.

#### **4.3.6. Trésorerie**

La rubrique « trésorerie » comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vues, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant en dettes financières tout comme les financements reçus dans le cadre de la mobilisation des créances.

#### **4.3.7. Impôts différés et impôts sur les sociétés**

En complément des impôts exigibles sont comptabilisés des impôts différés calculés sur les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'il est probable que des bénéfices imposables seront réalisés, permettant à l'actif d'impôt différé d'être utilisé. La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue

à chaque clôture, de sorte que celle-ci sera réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de ces actifs impôts différés. Inversement, une telle réduction sera reprise dans la mesure où il devient probable que des bénéfices imposables suffisants seront disponibles.

Conformément à la pratique majoritaire des autres entreprises du secteur de l'intérim, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est présentée en impôts sur les sociétés.

#### **4.3.8. Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### **4.3.9. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires correspond à la juste valeur des services vendus. Le chiffre d'affaires figure net de taxe sur la valeur ajoutée.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture.

#### **4.3.10. Avantages au Personnel**

##### ***Provisions pour indemnité de fin de carrière***

Les indemnités de fin de carrière ont fait l'objet d'une provision calculée conformément aux préconisations de la norme IAS 19.

Les salariés concernés par les indemnités de fin de carrière sont uniquement les cadres et employés du Groupe DLSI, les intérimaires n'y ayant pas droits.

Ce calcul tient compte des paramètres financiers suivants :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Age de départ	65 ans	65 ans
Turn-over	5% Décroissant	5% Décroissant
Taux d'augmentation	1,50 %	1,50 %
Taux d'actualisation	3,86%	0,98 %
Charges sociales	40 %	40 %
Tableau de mortalité différent pour les hommes et les femmes	TH002 et TF0002	TH002 et TF0002

##### ***Autres avantages à long terme***

Le Groupe n'a pas d'obligation à long terme envers son personnel autres que les régimes de retraite.

#### **4.3.11 Conversion des transactions en monnaies étrangères**

Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- les postes du bilan sont convertis aux cours de clôture ;
- les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis aux cours moyens de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres au sein du poste « différence de conversion » dont la contrepartie est présentée en autres éléments du résultat global.

#### **4.3.12 Dettes financières**

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuable aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

De même, les dettes fournisseurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

#### **4.3.13 Information sectorielle**

Le groupe n'a qu'une seule activité significative. Sur la base des critères d'IFRS 8, le groupe n'a pas identifié de secteurs opérationnels distincts.

## 5. Détail de l'actif

### 5.1 Actif non courant

#### 5.1.1 Goodwill

Libellé	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion
Ecart d'acquisition	32 837	32 982				146
Amortissements des écarts d'acquisition						
Dépréciations des écarts d'acquisition						
<b>Valeur nette</b>	<b>32 837</b>	<b>32 982</b>				<b>146</b>

Les goodwill se ventilent comme suit :

en K€	
Région	Valeur nette
ALSACE	478
ILE DE FRANCE	8 490
LORRAINE	761
LUXEMBOURG	1 126
NORD PAS DE CALAIS	1 542
NORMANDIE	2 213
PACA	4 701
PICARDIE	1 803
RHONES ALPES	6 191
SUISSE	5 677
<b>TOTAL</b>	<b>32 982</b>

#### 5.1.2 Immobilisations incorporelles

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais d'établissement	125	125					
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	2 699	2 865	222	(56)			
Droit au bail	67	67					
Fonds commercial	(0)	(0)					
Autres immobilisations incorporelles	3 193	3 213			19		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 084</b>	<b>6 270</b>	<b>222</b>	<b>(56)</b>	<b>19</b>		

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement	(125)	(125)					
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(2 671)	(2 631)	(16)	56			
Amortissements fonds commercial	0	0					
Amortissements des autres immos incorp.	(2 644)	(2 847)	(185)		(18)		
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(5 441)</b>	<b>(5 604)</b>	<b>(201)</b>	<b>56</b>	<b>(18)</b>		

### 5.1.3 Immobilisations Corporelles

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Transfert cpt à cpt
Matériel de bureau	1 738	1 390	265	(636)	(8)		31
Matériel de transport	431	424		(17)	11		
Matériel informatique	2 635	3 097	563	(191)	87		3
Avances et acomptes s/imm. corp.	34						(34)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>4 838</b>	<b>4 912</b>	<b>829</b>	<b>(845)</b>	<b>90</b>		<b>0</b>

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements du matériel de bureau	(1 569)	(988)	(58)	631	8		
Amortissements du matériel de transport	(399)	(404)	(13)	17	(10)		
Amortissements du matériel informatique	(2 220)	(2 313)	(220)	190	(63)		
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(4 187)</b>	<b>(3 705)</b>	<b>(291)</b>	<b>839</b>	<b>(65)</b>		

### 5.1.4 Contrats de location IFRS 16, le Groupe comme preneur

Le Groupe applique la norme IFRS 16 "Contrats de location" à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette norme impose pour chaque contrat de location où le Groupe est preneur hors quelques exceptions, la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation pour les contrats de location antérieurement classés en tant que contrats de location simple en application d'IAS 17 en contrepartie d'une dette de location équivalente à la valeur actualisée des paiements restants du contrat. Le Groupe actualise la dette de location des contrats au taux d'emprunt marginal en tenant compte la durée résiduelle des contrats à la date de première application de la norme. Les options retenues par le Groupe au titre de la transition sont décrites dans la note 2.1.

Le Groupe évalue si un contrat est un contrat de location selon la nouvelle norme IFRS 16 à la date d'entrée en vigueur dudit contrat. Cette évaluation requiert l'exercice du jugement pour apprécier si le contrat porte sur un actif spécifique, obtient la quasi-totalité des avantages économiques liés à l'utilisation de l'actif et a la capacité de contrôler l'utilisation de cet actif.

Les contrats conclus par le Groupe entrant dans le champ d'application de cette norme concernent principalement des locations immobilières et des véhicules.

Conformément aux dispositions de la norme, le Groupe a choisi de recourir aux deux simplifications pratiques offertes par la norme à savoir ne pas appliquer les dispositions de la norme aux contrats de location dont :

- l'actif sous-jacent est de faible valeur ; le Groupe a retenu comme seuil pour cette catégorie une valeur à neuf de 5 000 euros ;
- la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 12 mois.

Les actifs liés au droit d'utilisation sont inclus au poste immobilisations corporelles et la dette de location figure au poste Emprunts et dettes financières à court terme pour la partie inférieure à un an, et Emprunts et dettes financières à long terme pour la partie supérieure à un an (cf. note 6.1.2.). Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont présentées dans le résultat financier en note 7.3.

Les actifs liés au droit d'utilisation se détaillent comme suit :

#### Valeur brute des droits d'utilisation :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre
Droit d'utilisation de biens immobiliers	9 856	10 346	1 301	(811)		
Droit d'utilisation de véhicules de tourisme	1 300	1 362	333	(270)		
Droit d'utilisation de matériels de transport						
Droit d'utilisation d'avions						
Droit d'utilisation de matériels de production						
Droit d'utilisation installations techniques						
Droit d'utilisation matériels informatiques						
Droit d'utilisation matériels de manutention						
Droit d'utilisation autres actifs corporels						
Droit d'utilisation licences informatiques						
Droit d'utilisation autres actifs incorporels						
<b>Droit d'utilisation</b>	<b>11 156</b>	<b>11 709</b>	<b>1 634</b>	<b>(1 081)</b>		
<i>Dont locations IFRS 16:</i>	11 156	11 709				

#### Amortissement des droits d'utilisation :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotations	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre
Amortissement droit d'utilisation de biens immobiliers	(3 755)	(4 922)	(1 521)	354		
Amortissement droit d'utilisation de véhicules de tourisme	(611)	(904)	(550)	257		
Amortissement droit d'utilisation de matériels de transport						
Amortissement droit d'utilisation d'avions						
Amortissement droit d'utilisation licences informatiques						
Amortissement droit d'utilisation autres actifs incorporels						
<b>Amortissements des droits d'utilisation</b>	<b>(4 366)</b>	<b>(5 826)</b>	<b>(2 071)</b>	<b>611</b>		
<i>Dont locations IFRS:</i>	(4 366)	(5 826)				

## Dettes financières IFRS 16 :

Description	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre
Dettes de location - Non courantes	4 640	4 142		(498)		
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	4 640	4 142		(498)		
Dettes de location - Courantes	2 171	1 741		(430)		
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	2 171	1 741		(430)		
<b>Dettes de location</b>	<b>6 811</b>	<b>5 883</b>		<b>(928)</b>		

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Dettes de location - Non courantes	4 142		1 368	834	607	455	877
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	4 142		1 368	834	607	455	877
	1 741	1 741					
Dettes de location - Courantes	1 741	1 741					
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	1 741	1 741					
<b>Dettes de location</b>	<b>5 883</b>	<b>1 741</b>	<b>1 368</b>	<b>834</b>	<b>607</b>	<b>455</b>	<b>877</b>

### 5.1.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	40	40					
Titres immobilisés non courants		6	6				
Prêts	130	71		(60)			
Dépôts et cautionnements versés	886	555	60	(401)	9		
<b>Immobilisations financières</b>	<b>1 058</b>	<b>672</b>	<b>66</b>	<b>(461)</b>	<b>9</b>		

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Prêts	71	71					
Dépôts et cautionnements versés	555	555					
<b>Créances - Actif immobilisé</b>	<b>626</b>	<b>626</b>					

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Dépréciations sur titres immobilisés non courants	(3)	(3)					
Dépréciations sur dépôts et cautionnements		(37)	(37)				
<b>Dépréciations sur immobilisations financières</b>	<b>(3)</b>	<b>(40)</b>	<b>(37)</b>				

Les autres immobilisations financières sont composées des cautions sur les baux commerciaux, ainsi que de la garantie délivrée aux entreprises de travail temporaire au Luxembourg pour un montant de 702 K€, qui est assurée par des dépôts bancaires en tant que caution donnée au Ministère du Travail. Ces dépôts bancaires sont rémunérés au taux variable d'environ 0,30 %.

## 5.2. Actif courant

### 5.2.1 Créances

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	28		28			
Clients et comptes rattachés	42 100	(846)	41 253	38 598	(764)	37 834
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>42 128</b>	<b>(846)</b>	<b>41 281</b>	<b>38 598</b>	<b>(764)</b>	<b>37 834</b>
Créances sur personnel & org. Sociaux	983		983	1 018		1 018
Créances fiscales hors IS	573		573	686		686
Etat Impôt sur les bénéfices				4 569		4 569
Comptes courants				0		0
Autres créances	336		336	2 172		2 172
Actifs sur contrat						
Compte d'ajustement intra-groupe bas de bilan						
Charges constatées d'avance	303		303	233		233
<b>Autres actifs courants</b>	<b>2 195</b>		<b>2 195</b>	<b>8 678</b>		<b>8 678</b>
						8 585
<b>Actif circulant</b>	<b>44 323</b>	<b>(846)</b>	<b>43 477</b>	<b>47 276</b>	<b>(764)</b>	<b>46 512</b>

Les créances cédées en garantie du financement reçu sont conservées à l'actif et le financement correspondant est enregistré sous la rubrique « mobilisation de créances » (emprunts et dettes financières à court terme). Nos créances sont couvertes par des assurances crédit.

Les autres créances comprennent notamment des produits à recevoir au titre de la formation pour 454 K€ (compte 438700), des charges comptabilisées d'avance pour 303 K€, des créances fiscales et sociales pour 1 556 K€ (comprenant des créances d'impôts courant pour 573 K€).



### 5.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Libellé	Ouverture	Clôture
Disponibilités	25 208	21 772
VMP et compte à terme	228	5 140
<b>Total</b>	<b>25 436</b>	<b>26 912</b>

## 6. Détail du passif

### 6.1. Passifs non courants

#### 6.1.1 Provisions non courantes

Les provisions non courantes concernent les provisions pour retraites pour un montant de 1 101 K€.

Il convient de se référer aux explications données au paragraphe 4.3.10.

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour pensions et retraites	1 749	1 101	375	(737)			(287)

Les autres variations de la provision pour engagement retraite correspondent à la variation des hypothèses actuarielles.

#### 6.1.2 Emprunts et dettes financières

Ce montant représente la part à plus d'un an des emprunts et dettes financières à plus d'un an à l'origine.

Les emprunts et dettes financières s'analysent ainsi à la clôture :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variations de périmètre
Emprunts auprès établis. de crédit		76	76			
Dettes rattachées à des participations	528	518		(10)		
<b>Endettement non courant</b>	<b>528</b>	<b>595</b>	<b>76</b>	<b>(10)</b>		
Emprunts auprès établis. de crédit	1 775	102		(1 725)	52	
Autres emprunts et dettes assimilées	3 918	3 496		(422)		
Intérêts courus sur emprunts	207	223	15			
Concours bancaires trésorerie passive	2	0		(2)	0	
Concours bancaires dettes	4	3		(2)		
<b>Endettement courant</b>	<b>5 908</b>	<b>3 823</b>	<b>15</b>	<b>(2 151)</b>	<b>52</b>	

L'endettement financier net tel que défini par le groupe DLSI correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme et emprunts et dettes financières à court terme, diminués des instruments dérivés actif et de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Libellé	Clôture	N+1	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	76		76
Dettes rattachées à des participations	518		518
<b>Endettement non courant</b>	<b>595</b>		<b>595</b>
Emprunts auprès établis. de crédit	102	102	
Autres emprunts et dettes assimilées	3 496	3 496	
Intérêts courus sur emprunts	223	223	
Concours bancaires trésorerie passive	0	0	
Concours bancaires dettes	3	3	
<b>Endettement courant</b>	<b>3 823</b>	<b>3 823</b>	

Les montants des emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

- ✓ DLSI SA : 3 K€
- ✓ PEMSA : 175 K€

Les autres emprunts et dettes assimilées concernent l'avance de trésorerie accordée par les parties liées (voir note 8.2).

## 6.2. Passifs courants

### 6.2.1 Provisions d'exploitation

Les provisions d'exploitation concernent les litiges sociaux.

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	82			(82)			
Autres provisions pour risques	1 040	80	224	(1 183)			
Autres provisions pour charges	36			(33)	(3)		
<b>Provisions courantes</b>	<b>1 158</b>	<b>80</b>	<b>224</b>	<b>(1 298)</b>	<b>(3)</b>		

Pour rappel, l'évolution des provisions d'exploitation de l'an dernier se présentait comme suit :

Montants	A Nouveau	Mouv. de Périmètre	Augmentation	Reprises	Autres Variations	Ecart de conversion	Solde
Autres provisions	36						36
Prov. autres risques	265		1 122	265			1 122
<b>Total Prov. pour risques</b>	<b>301</b>		<b>1 122</b>	<b>265</b>			<b>1 158</b>
Prov. pour impôts	57			57			
<b>Total Prov. pour charges</b>	<b>57</b>			<b>57</b>			
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>357</b>		<b>1 122</b>	<b>322</b>			<b>1 158</b>

## 6.2.2 Autres passifs non courants et courants

Libellé	Ouverture	Clôture
Passifs sur contrat		
Autres dettes		
<b>Autres passifs non courants</b>		
Dettes fournisseurs	4 905	4 376
Avoirs à établir	975	929
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>5 880</b>	<b>5 305</b>
Dettes sociales	28 180	27 539
Dettes fiscales hors IS	10 333	9 165
Etat - impôts sur les bénéfices	1 102	271
Autres dettes	1 092	1 576
<b>Autres passifs courants</b>	<b>40 707</b>	<b>38 550</b>
<b>Total</b>	<b>46 587</b>	<b>43 855</b>

Libellé	Clôture	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
<b>Impôts différés - passif</b>						
Dettes fournisseurs	4 376	4 376				
Avances acomptes reçus sur commandes	929	929				
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>5 305</b>	<b>5 305</b>				
Dettes sociales	27 539	27 539				
Dettes fiscales hors IS	9 165	9 165				
Etat - impôts sur les bénéfices	271	271				
Comptes courants groupe						
Autres dettes	1 576	1 576				
<b>Autres passifs courants</b>	<b>38 550</b>	<b>38 550</b>				
<b>Total</b>	<b>43 855</b>	<b>43 855</b>				

## 7. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

### 7.1. Chiffre d'affaires par pays

en K€	2022	2021
CA France	119 075	121 104
CA Allemagne	3 481	3 502
CA Luxembourg	2 398	3 438
CA Suisse	71 396	66 566
CA UE (autres)	336	331
<b>TOTAL</b>	<b>196 686</b>	<b>194 941</b>

### 7.2. Charges de personnel et ventilation des effectifs

Libellé	2022	2021
Cadres	72	70
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	169	165
Ouvriers		
<b>Effectif moyen interne</b>	<b>241</b>	<b>235</b>
Intérimaires	3 016	3 183
<b>Effectif moyen intérimaire</b>	<b>3 016</b>	<b>3 183</b>
<b>Effectif moyen total</b>	<b>3 257</b>	<b>3 418</b>

Le calcul des effectifs moyen est déterminé de la manière suivante :

France : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 140 heures

Allemagne : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Luxembourg : le nombre de salariés est égal au nombre d'heures prestées / 12 / 160 heures

Les charges de personnel s'élèvent à un total de 179 112 K€ soit 154 825 K€ de salaires et traitements, 23 726 K€ de charges sociales et 561 K€ de participations aux salariés.

### 7.3. Autres produits et charges financières

Libellé	2022	2021
Pertes sur créances financières et VMP	(53)	
Pertes de change sur opérations financières		35
Charges financières sur droit d'utilisation	(45)	
Autres charges financières	(354)	(364)
Dot. dépr. sur actifs financiers	(1)	(3)
Dividendes des autres participations	38	
Revenus des créances rattachées à des participations		0
Gains de change sur opérations financières	57	
Autres produits financiers	0	9
Rep./Dépr.sur actifs financiers		3
Reprise sur dépréciation titres - groupe	61	
Compte d'ajustement Intra-groupe Résultat financier	(0)	
Compte de liaison Intra-groupe Résultat financier	(0)	
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>(297)</b>	<b>(321)</b>

### 7.4. Charges d'impôts

La charge d'impôt se décompose comme suit :

Libellé	2022	2021
Impôt sur les bénéfices	(1 389)	(1 407)
CVAE	(808)	(817)
Impôts différés	42	510
Report	18	
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>(2 138)</b>	<b>(1 714)</b>

En 2022, les impôts courants incluent la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour un montant de 808 K€ contre 817 K€ en 2021.

La preuve d'impôt sur les bénéfiques se détaille ainsi (en K€) :

Libellé	2022
<b>Résultat des entreprises intégrées</b>	4 952
Résultat net (Part du groupe)	4 787
Intérêts minoritaires - Résultat	165
<b>Réintégration des impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE</b>	(1 330)
<b>Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE</b>	6 282
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
<b>Impôt théorique au taux de l'entité consolidante</b>	<b>(1 571)</b>
Effets des différences de base	193
Effets des différences de taux	44
Effets des dispositions fiscales particulières	(30)
Autres effets sur Impôt	34
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(1 330)</b>
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(1 330)</b>
<b>Ecart</b>	<b>0</b>
Taux effectif d'impôt	21,17%

#### Actifs et passifs d'impôts différés ventilés par catégories

Au bilan, les actifs et passifs d'impôts différés se présentent comme suit :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Ecart de conversion	Variation de périmètre
Impôts différés - actif	476	400	222	(297)	1	
Impôts différés - passif	(44)	0	46		(2)	
<b>Valeur nette impôt différé</b>	<b>432</b>	<b>400</b>	<b>268</b>	<b>(297)</b>	<b>(1)</b>	
<b>Liasse</b>						
<b>Fiscalité différée (décalages temporaires)</b>	<b>187</b>	<b>453</b>	<b>268</b>		<b>(1)</b>	
<b>Impôts différés (Activation des engagements de retraite)</b>	<b>245</b>	<b>(53)</b>		<b>(297)</b>		
<b>Annulation part IP et MEE</b>						
Sous total	432	400	268	(297)	(1)	
<b>Autres</b>			<b>0</b>			
<b>Valeur nette par catégorie</b>	<b>432</b>	<b>400</b>	<b>268</b>	<b>(297)</b>	<b>(1)</b>	

## 7.5. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net revenant aux actionnaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation.

	2022	2021
Résultat en € (part du groupe)	4 787 030	2 937 323
Nombre d'actions	2 541 490	2 541 490
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>1.88</b>	<b>1.16</b>
Nombre d'actions gratuites potentielles	0	0
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>1.88</b>	<b>1.16</b>

## 7.6. Etat du résultat global

Le résultat global est lié aux variations de change, en particulier avec le franc suisse, et aux écarts des hypothèses actuarielles relatives aux des indemnités de départ à la retraite. Les autres éléments du résultat global se détaillent ainsi :

	Montants en K€
Variation IDR nette d'IDA	215
Variation taux de change	259
Variation intérêts minoritaires	32
Autres variations	0
<b>TOTAL Autres éléments du résultat global</b>	<b>506</b>

## 8. PARTIES LIEES

### 8.1 Rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, la rémunération des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux a été la suivante :

#### 31/12/2022

Nom	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Thierry DOUDOT	Président du directoire	257 255			8 040		265 295
Anne-Marie ROHR	Membre du directoire	163 830			5 583		169 413
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance			10 000			10 000
Laurent LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	163 913		5 000	11 852		180 765
Véronique LUTZ	Membre du Conseil de surveillance			5 000			5 000
Anne DOUDOT	Membre du Conseil de surveillance			5 000			5 000
<b>Total</b>		<b>584 998</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>25 475</b>	<b>0</b>	<b>635 473</b>

**31/12/2021**

Nom	Fonction	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	Total
Thierry DOUDOT	Président du directoire	215 295			8 040		223 335
Anne-Marie ROHR	Membre du directoire	135 530			3 594		139 124
Jean-Marie NANTERN	Membre du Conseil de surveillance			10 000			10 000
Laurent LUTZ	Membre du Conseil de surveillance	162 331		5 000	7 556		174 887
Véronique LUTZ	Membre du Conseil de surveillance			5 000			5 000
Anne DOUDOT	Membre du Conseil de surveillance			5 000			5 000
<b>Total</b>		<b>513 156</b>	<b>0</b>	<b>25 000</b>	<b>19 190</b>	<b>0</b>	<b>557 346</b>

Les administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de D.L.S.I. ne perçoivent aucune rémunération de la société RAY INTERNATIONAL S.A., actionnaire majoritaire de D.L.S.I.

D.L.S.I. n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Aucune action gratuite n'est prévue pour les organes de Direction.

## 8.2 Relations avec les parties liées

En keuros	2022	
	Produits	Charges
Ray International SA	-	78
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>78</b>

Au 31 décembre 2022, la dette envers Ray International s'élève à 3 496 K€ (versus 3 918 K€ au 31 décembre 2021).

Il s'agit d'une avance de trésorerie décomposée de la manière suivante :

- 1 714 K€ au profit de DLSI SA rémunérée au cours de l'exercice à un taux annuel égal à 2,21 %
- 1 782 K€ au profit de DLSI LUX rémunérée au cours de l'exercice à un taux annuel égal à 2,21 %

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés au prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont ni garantis, ni porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie. Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes sur les parties liées.



## **9. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **9.1. Engagements reçus**

#### **Garanties d'Actif et de Passif**

Suite à l'acquisition des sociétés EXELTEAM et MPC en octobre 2018, le précédent actionnaire (Mr et Mme PRUAL) ont consenti des garanties d'actif et de passif. Une garantie autonome de paiement nous a été remise avec les montants suivants :

Pour EXELTEAM :

- Une somme de 400 000 € valable du 28 janvier 2019 au 15 janvier 2020
- Une somme de 260 000 € valable du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021
- Une somme de 130 000 € valable du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2022

Pour MPC :

- Une somme de 200 000 € valable du 28 janvier 2019 au 15 janvier 2020
- Une somme de 140 000 € valable du 16 janvier 2020 au 15 janvier 2021
- Une somme de 70 000 € valable du 16 janvier 2021 au 15 janvier 2022

#### **Autres engagements**

Une banque s'est portée garante de DLSI Luxembourg à concurrence de K€ 702 envers le ministère du Travail et de l'Emploi luxembourgeois ainsi qu'à concurrence de K€ 9 envers un bailleur. Ces engagements bancaires sont garantis par des sûretés conférées sur les comptes de la société ouverts auprès de cette banque et présentant au 31 décembre 2022 un solde de K€ 333.

DLSI SA dispose d'une garantie financière délivrée annuellement par le garant pour chacun des établissements de l'entreprise de travail temporaire conformément aux dispositions de l'article R.1251-14 du Code de Travail. Cette garantie est délivrée par BNP PARIBAS pour un montant de 9 151 382 €.

## **10. Honoraires des commissaires aux comptes**

En euros	Année 2022		Année 2021	
	EY	Account Audit	EY	Account Audit
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Société mère	54 250	47 250	46 000	46 000
- Filiales intégrées globalement		7 800		7 450
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes				
- Société mère				
- Filiales intégrées globalement				
<b>TOTAL</b>	<b>54 250</b>	<b>55 050</b>	<b>46 000</b>	<b>53 450</b>

## 11. Catégories d'actifs et de passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs au coût amorti n'est pas significativement différente de leur valeur comptable.

en K€	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
	Au 31.12.2022	Juste valeur par résultat (1)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Autres actifs financiers	626	0	0	626	0	0
Clients et comptes rattachés	41 281	0	0	41 281	0	0
Autres créances et charges constatées d'avance	2 195	0	0	2 195	0	0
Autres actifs financiers courants	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 912	26 912	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>71 014</b>	<b>26 912</b>	<b>0</b>	<b>44 102</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 376	0	0	0	4 376	0
Autres dettes et produits constatés d'avance	39 480	0	0	0	39 480	0
Emprunts et dettes financières à court terme	10 301	10 301	0	0	0	0
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>54 157</b>	<b>10 301</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 856</b>	<b>0</b>

(1) désignés comme tel à l'origine

en K€	Ventilation par catégories d'instruments financiers					
	Au 31.12.2021	Juste valeur par résultat (1)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés de couverture
Autres actifs financiers	1 055	0	0	1 055	0	0
Clients et comptes rattachés	37 834	0	0	37 834	0	0
Autres créances et charges constatées d'avance	8 678	0	0	8 678	0	0
Autres actifs financiers courants	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 436	25 436	0	0	0	0
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>73 002</b>	<b>25 436</b>	<b>0</b>	<b>47 567</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	4 905	0	0	0	4 905	0
Autres dettes et produits constatés d'avance	41 890	0	0	0	41 890	0
Emprunts et dettes financières à court terme	12 512	12 512	0	0	0	0
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>59 307</b>	<b>12 512</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46 795</b>	<b>0</b>

(1) désignés comme tel à l'origine

## 12. Gestion du risque financier

### 12.1 Introduction

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués de découverts bancaires et de dettes fiscales et sociales. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

A ce jour, le Groupe n'a pas contracté d'instruments dérivés, tels des swaps de taux d'intérêt.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont :

- le risque de crédit
- le risque de liquidité
- le risque de marché

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil de Direction de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies.

## **12.2 Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

### **12.2.1 Clients et autres débiteurs**

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

Les contrats passés entre DLSI et ses clients font l'objet de garantie, une demande de couverture d'assurance-crédit est systématiquement demandée auprès de nos assureurs et uniquement après avoir obtenu un encours le personnel est mis à disposition.

De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Aucun client ne représentant plus de 2 % des produits du Groupe, il n'y a pas de concentration du risque de crédit. Les éléments quantitatifs concernant les créances commerciales ainsi que l'antériorité des créances courantes sont précisés en note 12.2.4.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

### **12.2.2 Placements**

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe (trésorerie, équivalents de trésorerie), DLSI place ses excédents de trésorerie au travers d'un placement de sicav financière au jour le jour et de manière délocalisée à savoir directement par la BPLC en temps réel. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal.

### **12.2.3 Garanties**

La politique du Groupe est de n'accorder aucune garantie financière à des sociétés ne faisant pas partie à 100 % du Groupe.

## 12.2.4 Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs courants représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

en K€	31.12.2022	31.12.2021
Prêts et créances	43 476	46 512
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 912	25 436
<b>Total des actifs courants</b>	<b>70 388</b>	<b>71 948</b>

L'antériorité des créances courantes se présente ainsi au 31 décembre 2022 :

Créances non échues	27 498	29 356
Créances échues et non dépréciées	15 978	17 156
- Depuis 1 à 30 jours	12 411	12 251
- Depuis 31 à 90 jours	1 675	3 290
- Depuis 91 à 180 jours	1 892	1 614
- Depuis 181 à 360 jours	-	-
- Depuis plus de 360 jours	-	-
<b>Total</b>	<b>43 476</b>	<b>46 512</b>

## 12.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance.

La trésorerie est suivie quotidiennement. Ayant une politique rigoureuse et journalière de notre trésorerie, les risques et tensions sont peu probables, car notre groupe a peu d'engagement hors activité normale.

## 12.4 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

### 12.4.1 Risque de taux d'intérêt

En complément de sa capacité d'autofinancement, DLSI a recours à l'endettement pour financer son programme d'acquisitions.

Le risque de taux relatif à la dette n'est pas significatif à ce jour. Les emprunts sont réalisés sur une période de 48 mois.

### **12.4.2 Risque de change**

D'une façon générale, le Groupe est peu exposé aux risques de change

Les monnaies dans lesquelles les transactions sont essentiellement libellées sont l'Euro (€) et le Franc Suisse.

D'une manière générale, nous recherchons toujours le taux de financement interbancaire le plus intéressant et dans une monnaie dans laquelle nous possédons des avoirs.

La répartition par devise des actifs financiers, nets des passifs financiers, est la suivante :

Euros :	en K€	416
CHF :	en KCHF	206

### **13. Gestion du capital**

La politique du Groupe consiste à maintenir un financement par capitaux propres important, afin de soutenir le développement futur de l'activité. Le Directoire sous le contrôle du Conseil de surveillance, veille au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Le Groupe gère son capital dans l'esprit de rémunérer les actionnaires et d'assurer un équilibre raisonnable entre les capitaux propres et l'endettement financier.

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux montants figurant au passif du bilan sous les postes emprunts et dettes financières à long terme (y compris dettes relatives à la norme IFRS 16) et emprunts et dettes financières à court terme, diminués de la trésorerie.

Le ratio d'endettement net de -24,8 % en 2021 est passé à -30,1 % en 2022.

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

Ni la société, ni ses filiales ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques.